

**CO.NA.JE.CO. asbl**  
**CONSULTATION COLLECTIVE NATIONALE DES ONG**  
**DE JEUNESSE DU CONGO**  
**B.P. 3.584**  
**KINSHASA/GOMBE**

**EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE**  
**DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA**  
**JEUNESSE AU CONGO – KINSHASA**

**Contact :**

Tél. (00243) 99 35 77 – 81 811 6569

Fax : 00120 87 28 27 82

Email : [conajeco@cooperation.net](mailto:conajeco@cooperation.net), [conajeco\\_asbl@yahoo.fr](mailto:conajeco_asbl@yahoo.fr)

Site web : [www.cooperation.net/conajeco](http://www.cooperation.net/conajeco)

**Avril 2005**

## **TABLE DES MATIERES**

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES .....</b>	<b>2</b>
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1. CARTE POSTALE DE LA R.D.C .....	3
1.2. ARROSAGE SOCIAL DE LA CONAJECO .....	3
<b>II. CONTEXTE POLITIQUE EN R.D.C PENDANT ET APRES L'ADOPTION DU PAMJ.....</b>	<b>4</b>
<b>III. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAMJ AU CONGO – KINSHASA</b>	<b>5</b>
<b>III.1. LES JEUNES DANS L'ECONOMIE MONDIALE .....</b>	<b>5</b>
III.1.1. Education .....	5
III.1.2. Emploi .....	6
III.1.3. Pauvreté .....	6
<b>III.2. LES JEUNES DANS LA SOCIETE CIVILE .....</b>	<b>6</b>
III.2.1. Les jeunes et l'environnement .....	6
III.2.2. Loisirs .....	7
III.2.3. Les jeunes et la participation à la prise des décisions.....	7
<b>III.3. JEUNES A RISQUE.....</b>	<b>7</b>
III.3.1. Santé .....	7
III.3.2. Drogues et délinquance juvénile .....	8
III.3.3. PETITES FILLES ET JEUNES FEMMES.....	8
<b>III.4. CINQU SUJETS DE PREOCCUPATIONS APPARUS APRES L'ADOPTION DU PAMJ (Mondialisation, Technologies de l'information et des communication, VIH/SIDA, Les jeunes et les conflits armés, Relations intergénérationnelles).</b>	<b>8</b>
<b>IV. CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>

## **LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES**

1. RDC : République démocratique du Congo
2. PAMJ : Programme d'Action Mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.
3. CONAJECO : Consultation Collective Nationale des ONG de Jeunesse du Congo
4. AFDL : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
5. CONFEJES : Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage
6. APEFE : Association Pour l'Education et la Formation à l'Etranger
7. DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
8. BIT : Bureau International de Travail
9. PROCER : Programme-Cadre d'urgence de Création d'Emploi et des Revenus en RDC
10. MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
11. ONG : Organisation Non – Gouvernementale

# **I. INTRODUCTION**

## **1.1. CARTE POSTALE DE LA R.D.C**

1. La RDC est située en Afrique Centrale, dans la sous région des Grands Lacs. Elle s'étend sur une superficie de 2.350.000 Kilomètres carrés, et compte plus de 52 millions d'habitants.
2. Le pays est subdivisé en onze provinces dont Kinshasa la capitale administrative et politique. Les Provinces Orientale, du Kasai Oriental et du Katanga sont riches en minerais (cuivre, cobalt, diamant, or, ...). Compte tenu de leurs potentialités minières non encore exploitées, les autres provinces sont surtout réputées pour les activités de l'agriculture, de l'élevage et de pêche.
3. En dépit de toutes ces immenses ressources humaines et de sous-sol, la RDC est classée parmi les plus pauvres de la planète. Depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, le peuple congolais croupit dans la misère la plus noire suite principalement à la mauvaise gouvernance, à l'absence de moralité et à l'impunité généralisée.
4. Pris dans l'étau de la pauvreté et du chômage, les jeunes sont exploités et marginalisés par la plus part des opérateurs politiques et socio-économiques.
5. Le peuple congolais a payé et continué malheureusement à payer un tribut très lourd suite à l'intolérance politique. Par ailleurs, depuis 1996, plus de trois millions de congolais ont versé leur sang dans différentes guerres qui se sont succédées. Le bilan ne cesse de s'allonger englobant les victimes de manifestations du 10 janvier 2005 à Kinshasa, des civils innocents de l'Ituri/Province Orientale, des femmes et des hommes sans défense du Sud et Nord Kivu ainsi que les populations du Nord Katanga.

## **1.2. ARROSAGE SOCIAL DE LA CONAJECO**

6. Réseau d'information et de formation des organisations de jeunesse, la CONAJECO est opérationnelle sur terrain depuis Octobre 1995. Elle encadre et accompagne actuellement 500 organisations de jeunesse à Kinshasa, Bas – Congo et Kasai – Occidental. La structuration des organisations de jeunesse de l'Ituri/province Orientale est en cours.
7. Suite à son expérience de terrain et la qualité de ses services rendus, la CONAJECO est devenue une structure de référence pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports au Congo – Kinshasa.

## **II. CONTESTE POLITIQUE EN R.D.C PENDANT ET APRES L'ADOPTION DU PAMJ**

8. Au moment de l'adoption du PAMJ par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1995, la RDC traversait une situation de crise institutionnelle due à la violation de la constitution de la transition par le feu Président MOBUTU. A cette crise institutionnelle, il faut ajouter le début de la guerre à l'Est du pays vers septembre 1996 par les forces de l'AFDL avec le concours 12 armées régulières de certains pays voisins.
9. Suite à la succession de deux guerres (guerres de l'AFDL et guerre d'Août 1998 jusqu'à la signature de l'accord global et inclusif le 17 décembre 2002 à Pretoria/Afrique du Sud), la suppression de la coopération par les bailleurs des fonds et la nomination de huit Ministres de la jeunesse et des Sports dans la période allant de 1996 à 2005 (soit une moyenne d'une année par Ministre), la R.D.C. accuse un déficit considérable dans l'application du PAMJ.
10. Avec la reprise de la coopération avec la CONFEJES en 2002, la RDC s'est engagée dans la voie de la réalisation du dispositif de mise en œuvre du PAMJ au plan national. Elle a :
  - élaboré en février 2003, l'avant projet de politique nationale de jeunesse,
  - réorganisé par Arrêté Ministériel n°MJJ/CAB/2100/004/2003 du 12 février 2003, le Conseil National de la Jeunesse
  - institué par Arrêté Ministériel n° MJJ/CAB/2100/0009/2003 du 05 avril 2003, la commission nationale de suivi et de soutien aux Initiatives Jeunes.
  - Installé le Conseil National de la Jeunesse au niveau national, provincial et local
  - Créé par Arrêté Ministériel n° MJJ/CAB/2100/0014/2003 du 10 avril 2004, la commission chargée de l'élaboration d'un projet de loi-cadre fixant la politique nationale d'encadrement et de promotion de la jeunesse en RDC.
  - Institué la cellule mixte d'analyse et de mobilisation des financements des projets des jeunes. (cette cellule est composée des services centraux de l'administration du Ministère de la Jeunesse et de délégués des organisations de jeunesse)
  - Elaboré le programme multisectoriel de participation des jeunes et des organisations de jeunes dans la lutte contre la pauvreté.
11. Les structures créées par les actes réglementaires sus – évoqués n'ont pas été dotées de moyens matériels et financiers permanents par le Gouvernement congolais pour cette raison, elles fonctionnent difficilement.

### **III. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAMJ AU CONGO – KINSHASA**

12. Pour de raisons de commodités pédagogiques, notre évaluation sera axée sur les dix domaines d'activité prioritaires recensés dans le PAMJ et les cinq sujets de préoccupation apparus après l'adoption du PAMJ.

#### **III.1. LES JEUNES DANS L'ECONOMIE MONDIALE**

##### **III.1.1. Education**

13. Depuis 1980, l'Etat congolais s'est totalement désengagé de l'éducation nationale et, les parents sont davantage sommés de prendre en charge les études des enfants pour la quasi – totalité des frais. En plus, ces mêmes parents paient également les enseignants et supportent le fonctionnement des écoles.
14. Cet état de chose a conduit à la scolarisation par alternance des jeunes par les parents dépourvus de moyens pour supporter les études de plusieurs enfants à la fois. Le taux de scolarité, selon la déclaration du Comité Permanent des Evêques de la RDC sur la situation politique actuelle (déclaration signée le 05 février 2005), a régressé de 30% en dix ans.
15. Les données de la Banque centrale du Congo et notamment les rapports annuels allant des années 1967 à 1997 relèvent que les dépenses de l'éducation qui représentaient 24% du budget en 1990 ne représentent plus en 2000 que 1,3%. En 2004, selon le Bureau de Représentation de la Banque Mondiale au Congo-Kinshasa, le Gouvernement Congolais avait alloué un 1 % dans le budget à l'éducation.
16. Il faut aussi signaler la dégradation très avancée de 150 centres de formation professionnelle du Ministère de la Jeunesse à travers le pays. Ces centres font aujourd'hui, l'objet d'une spoliation par manque de titres de propriété. Ceci étant, il ya lieu de signaler qu'un accord de partenariat pour cinq ans vient d'être signé avec l'APEFE pour le renforcement des capacités des centres de formation professionnelle de Kinshasa.
17. Etant dans l'indigestion des problèmes, l'Etat congolais est incapable de mettre en œuvre toutes les mesures proposées par le PAMJ en matière d'éducation.
18. Ceci étant, il y a lieu d'évoquer les faits saillants du gouvernement de transition en place. Il s'agit de :
- l'institution de la bourse de l'excellence par le Fonds social de la République financé par la Banque Mondiale
  - l'introduction de 108 heures pour la formation à l'esprit d'entreprise sur les 1.080 heures prévues dans le cursus de formation.

### **III.1.2. Emploi**

19. Le chômage des jeunes en condition de travail a atteint de proportions et sa réduction doit être étalée sur une période de plus de 40 ans avec l'industrialisation de l'ensemble du pays à grande échelle. Les jeunes qui ont eu la chance de trouver un emploi sont souvent frustrés par leurs employeurs. Ils sont obligés par les circonstances et les monnayages de la justice à fermer les yeux devant les abus subis. Ces jeunes qui travaillent n'ont pas de sécurité sociale.
20. En 2000, selon le DSRP (version intérimaire éditée en février 2004), l'emploi représente 2% de la population totale, 4% de la population active et 8% de la population active masculine contre respectivement 8%, 18% et 35% en 1958.
21. Face à cette situation de chômage, les jeunes ont fait preuve de beaucoup d'ingéniosité en mettant en place les micros – activités dans le cadre de l'économie de survie. (informelle). L'exemple de l'ONG « Centre de Promotion de la Jeunesse » mérite d'être mis en vedette car cette structure a mis en place avec les moyens de bord, un projet dénommé « Agence d'Emploi pour Tous. » Grâce à ce projet, les jeunes sont identifiés, formés et placent dans les métiers répondant à leurs profils.
22. Avec l'apport des partenaires extérieurs notamment le BIT, la RDC a mis en place le PROCER. Dans ce programme multisectoriel, il est prévu des activités génératrices des revenus en faveur des jeunes.

### **III.1.3. Pauvreté**

23. Suite à la mauvaise gouvernance, l'échec des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel des années 80, les deux pillages des années 91 et 92 ainsi que les guerres de 1996 et de 1998, la vie est devenue insupportable. Manger à sa faim devient un luxe car on vit avec moins d'un dollar par jour. Cette situation de pauvreté a conduit à l'abandon de valeurs morales et à la paralysie de l'autorité de la plus part des parents vis-à-vis de leurs enfants.

## **III.2. LES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE**

### **III.2.1. Les jeunes et l'environnement**

24. Au Congo – Kinshasa, l'environnement est devenu insalubre et cette insalubrité a élu domicile partout : lieux publics, bâtiments publics de l'Etat institutions d'enseignement et marchés.
25. Aucun programme efficace n'a été mis en place de manière spécifique pour faire des jeunes des écophiles. Les médias officiels et privés consacrent 95% de leurs programmes à la politique, aux activités de distraction (musique, théâtre et cinéma) et à la publicité.

### **III.2.2. Loisirs**

26. Le Congo-Kinshasa a fait de progrès en matière de musique moderne et de théâtre populaire. Le vedettariat acquis par les grands artistes musiciens et les comédiens populaires attirent beaucoup des jeunes à s'adonner à grande échelle à la musique et au théâtre populaire.
27. Les terrains de football des jeunes dans les quartiers n'existant presque plus. Ils sont souvent spoliés par les dignitaires au pouvoir et les commerçants pour la construction de leurs villas. Les quelques terrains de football qui existent encore aujourd'hui les sont grâce à l'auto-surveillance des jeunes.
28. Il n'existe aucune politique d'encadrement et de promotion de loisirs sains en milieu des jeunes. Les bibliothèques, centres culturels et de maisons des jeunes sont à compter ad mutum. A Kinshasa (Capitale de la République Démocratique du Congo) par exemple, il existe moins de cinq grandes bibliothèques et l'Etat n'a même pas une bibliothèque. Les bibliothèques des Universités et Instituts Supérieurs ne sont pas bien équipés et ne sont pas approvisionnés en ouvrages.

### **III.2.3. Les jeunes et la participation à la prise des décisions**

29. Depuis plus de décennies, les organisations de jeunes ont joué et continuent à jouer avec les moyens de bord, un rôle important en aidant les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour participer effectivement à la vie de la société et en favorisant la tolérance.
30. Sur ce chapitre, il y a lieu de signaler que l'Etat congolais n'a pas de moyens de sa politique pour fournir aux mouvements de jeunesse, un appui financier, éducatif et technique et promouvoir leurs activités.

## **III.3. JEUNES A RISQUE**

### **III.3.1. Santé**

31. Malgré la multiplicité des interventions des bailleurs des fonds dans ce secteur, la population congolaise et les jeunes en particulier n'ont plus accès aux services de santé de base au motif que la médecine est devenue une activité libérale et non sociale.
32. Selon l'UNICEF, fin 2004, en République Démocratique du Congo, le taux national de prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes et adultes (15-49 ans) était estimé officiellement à 4,9%, avec 2.700.000 personnes vivant avec le VIH/SIDA. Malgré les campagnes de sensibilisation auprès de la population générale, et auprès des jeunes en particulier, on constate la persistance de facteurs de risques :
  - une persistance de comportements sexuels à risque, malgré un niveau de connaissance acceptable sur le VIH/SIDA
  - une incidence, élevée des MST, qui sont des cofacteurs reconnus de l'infection à VIH.



Avec le concours de l'UNICEF, un Forum National de la Jeunesse sur le VIH/SIDA est actuellement en préparation et pourrait être déclenché au mois de mai 2005. Ce forum pourrait réunir les délégués des jeunes provenant de 11 provinces du pays pour arrêter les stratégies de lutte contre le VIH/SIDA en milieu des jeunes.

33. La succession de deux guerres (1996 et 1998 à 2002) ainsi que la continuité de foyers de tension à l'Est du pays ont contribué à l'accroissement des sévices sexuels exercés sur les jeunes.

### **III.3.2. Drogues et délinquance juvénile**

34. Le phénomène « enfants de la rue » a atteint de proportions inquiétantes dans toutes les grandes villes du Congo-Kinshasa. Ces enfants de la rue pour survivre utilisent le vol et la violence. Ils consomment la drogue publiquement et sont utilisés par les dignitaires au pouvoir et les opposants à des fins politiciennes. Récemment, ils ont été l'objet de la vengeance des creuseurs des diamants dans la Ville de Mbuji-Mayi pour avoir violé la femme d'un creuseur.
35. Plusieurs initiatives sont actuellement développées par les bailleurs des fonds, les ONG Internationales et les ONG nationales pour l'encadrement et/ou la récupération de ces enfants de la rue par leurs familles. Malheureusement toutes ces initiatives n'arrivent pas à porter des fruits au motif qu'elles ne s'inscrivent pas dans une perspective à long terme.

### **III.3.3. PETITES FILLES ET JEUNES FEMMES**

36. Suite aux effets de la pauvreté, de la succession de deux guerres et l'existence des foyers de tension à l'Est du pays, les petites filles et les jeunes femmes ont subi et continuent à subir toutes les formes de violences. Sur une moyenne de 10 parcelles dans les grandes villes du pays, il y a 7 parcelles avec des filles-mères de moins de 15 ans.

## **III.4. CINQU SUJETS DE PREOCCUPATIONS APPARUS APRES L'ADOPTION DU PAMJ (MONDIALISATION, TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATION, VIH/SIDA ET LES JEUNES, LES JEUNES ET LES CONFLITS, RELATIONS INTERGENERATIONNELLES)**

37. Se trouvant dans l'indigestion des problèmes dans tous les secteurs de la vie nationale, l'Etat congolais est incapable d'offrir des solutions viables à certaines des préoccupations liées à la migration de la jeunesse. Actuellement, pour citer ce cas, il y a beaucoup des jeunes médecins qui ont décidé de quitter le pays pour aller travailler en Afrique du Sud.
38. Au Congo – Kinshasa, l'Etat n'a pas une politique appropriée pour faciliter l'accès à l'Internet et faire mieux connaître les technologies de l'information. Le Ministère Congolais de la Jeunesse et des Sports n'a même pas encore un site Web ou une page

Web. Le centre INFOJEUNESSE financé par l'UNESCO et installé au Secrétariat Général de la Jeunesse ne fonctionne plus actuellement pour les deux raisons suivantes :

- accumulation des arriérés de paiement mensuel des factures de connexion à l'Internet
- et manque d'un local depuis le déguerpissement des services du Secrétariat Général de la Jeunesse pour installer deux institutions d'appui à en transition. (Haute Autorité des Médias et Observatoire des Droits de l'Homme.)

39. Grâce aux investissements privés, dans les grandes villes du pays, quelques jeunes sont familiarisés avec les technologies de l'information et des communications.
40. Suite aux effets de deux guerres qu'a connu le pays entre 1996 et 2002, le taux des nouvelles infections est plus élevé chez les jeunes ayant moins de 25 ans. L'accès au traitement avec les antiretroviraux n'est pas encore gratuit.
41. Ces deux guerres précitées et l'existence jusqu'à ces jours de foyers de tension à l'Est du pays ont contribué à l'implication massive des jeunes aux conflits armés. Même démobilisés et réinsérés dans leurs communautés d'origine, les ex – enfants soldats par manque d'une politique d'encadrement post – désarmement, démobilisation et réinsertion constituent une véritable bombe à retardement.
42. L'Etat Congolais manque une volonté politique pour intervenir dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Face à cette situation, les enfants des pauvres d'aujourd'hui seront encore des pauvres dans la société de demain. Les relations intergénérationnelles au Congo-Kinshasa sont biaisées avec l'inversion des valeurs et la dépravation des mœurs.

#### **IV. CONCLUSION**

43. La RDC n'a pas encore adopté une politique nationale de la jeunesse. L'avant projet de cette politique a été élaboré à Kinshasa au cours d'un atelier participatif animé par un Expert de la CONFEJES. Pour tout dire, le pays n'a pas fait beaucoup de progrès en matière d'application du programme d'action mondiale pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà pour les raisons suivantes :
  - Succession de deux guerres entre 1996 et 1998 à 2002
  - Instabilité de la fonction du Ministre de la Jeunesse et des Sports (entre 1996 et 2005, il y a eu huit ministres)
  - Manque de volonté politique de la part des gouvernants pour l'encadrement et la promotion des activités de la jeunesse
  - Insuffisance des moyens matériels et financiers pour l'appui aux activités d'encadrement et de promotion de la jeunesse ainsi que l'encouragement des jeunes entrepreneurs
  - Absence de vision de la part des Agents et Cadres du ministère de la jeunesse et des sports

- Absence d'une politique pour entreprendre des recherches et collectes de données sur les questions relatives à la jeunesse.
44. La CONAJECO, tenant compte des défis à relever dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement et, de son rôle de plaidoyer pour les organisations de jeunesse, propose aux Nations Unies, ce qui suit :
- La séparation du Ministère de la Jeunesse et de celui des Sports et Loisirs
  - Reformulation de la mission et des objectifs du ministère de la jeunesse par rapport à la mondialisation et aux objectifs du millénaire pour le développement
  - Intensification de l'assistance technique internationale au Congo – Kinshasa en matière d'encadrement et d'accompagnement des organisations de jeunesse à la base
  - Mobilisation des moyens matériels et financiers conséquents pour les activités des organisations de jeunesse à la base et des jeunes entrepreneurs.

Fait à Kinshasa, le 25 avril 2005.